

# SOUMISSION PREBUDGETAIRE DE DFI CANADA 2010

LE 14 AOÛT 2009



**fei**<sup>SM</sup>

financial executives  
international  
dirigeants financiers internationaux

canada

# SOUMISSION PRÉBUDGÉTAIRE DE DFI CANADA 2010

LE 14 AOÛT 2009



Le 14 août 2009

M. James Rajotte, député d'Edmonton—Leduc  
Président, Comité permanent des finances  
Chambre des communes  
Ottawa, Canada  
K1A 0A6

## RÉSUMÉ

DFI Canada formule les trois recommandations suivantes dans le cadre des consultations prébudgétaires 2010 du Comité permanent des finances de la Chambre des communes :

1. surveiller les dépenses publiques et encourager la restriction des dépenses compte tenu du déficit qui se creuse,
2. stimuler la croissance de l'économie et l'emploi,
3. faciliter l'accès aux capitaux et aux liquidités,

qui sont autant de mesures cruciales pour réduire les effets néfastes de la récession, qui aboutiront à la stabilité économique à court terme et renforceront l'efficacité de l'économie canadienne.

Monsieur,

## INTRODUCTION

Le Sous-comité de la politique fiscale (Comité), du Comité consultatif des grands dossiers et des politiques de Dirigeants financiers internationaux Canada (DFI Canada), a le plaisir de répondre à l'invitation qui lui a été adressée par le Comité permanent des finances de la Chambre des communes de lui présenter un mémoire dans le cadre des consultations prébudgétaires de l'automne 2009. En tant qu'association représentant plus de 2 000 dirigeants financiers du Canada, DFI Canada est parfaitement conscient du besoin d'élaborer des politiques économiques et fiscales qui stimulent l'épargne et les investissements; qui favorisent l'innovation, la productivité et l'initiative; et qui améliorent le bien-être économique et social des Canadiens en éliminant les obstacles inutiles à la croissance de l'économie.

Le Canada possède de nombreux attributs naturels, mais, dans un monde concurrentiel en proie à des bouleversements économiques, nous devons créer une conjoncture qui encourage les investissements et l'accumulation de capitaux afin d'assurer la croissance de l'économie et d'offrir des perspectives aux générations futures. Nous rivalisons directement avec la capacité de production des États-Unis, surtout si l'on tient compte de l'ALENA. C'est pourquoi nous devons nous assurer que notre régime fiscal est également compétitif par rapport à celui des États-Unis.

Dans l'économie mondialisée d'aujourd'hui, la compétitivité est cruciale pour la prospérité à long terme et, dans certains cas, pour la survie des entreprises canadiennes. La compétitivité présuppose de produire en optimisant l'utilisation des ressources, notamment les capitaux et la main-d'œuvre; en phase avec le niveau souhaité de qualité des produits, d'avoir accès aux capitaux nécessaires pour investir dans des machines et des équipements modernes, de relever la productivité et d'améliorer la formation et l'éducation. L'augmentation de la productivité de la main-d'œuvre dépend du perfectionnement d'une population active très instruite et qualifiée. Une formation interne à jour revêt une importance particulièrement cruciale pour le perfectionnement d'employés techniques et spécialisés dans les TI. La compétitivité exige d'avoir accès aux plus récentes recherches et d'être en mesure de

tirer parti de la conception de produits novateurs. La compétitivité exige également l'accumulation de masses critiques de travailleurs et de capitaux, et elle oblige les sociétés à accumuler et à conserver des liquidités suffisantes pour prendre de l'expansion et moderniser leurs structures matérielles de fabrication. Tandis que les paramètres démographiques évoluent, le Canada est aux prises avec une sérieuse pénurie de main-d'œuvre. Nous devons attirer et maintenir les talents les plus brillants et les meilleurs possédant le savoir-faire nécessaire pour augmenter la productivité et la compétitivité du pays. Nous devons parvenir à la compétitivité non seulement à l'échelle nationale, mais également à l'échelle internationale.

Bien que la Banque du Canada ait parlé d'une relance provisoire de l'économie, et que d'aucuns déclarent que le Canada fait l'envie des autres pays sur le plan de la sécurité économique et financière, les Canadiens se préoccupent de la réalité ou de la menace du chômage et de la baisse de valeur de leurs retraites et de leurs portefeuilles d'épargne. La concurrence des pays d'outre-mer confère aux fabricants du Canada un désavantage concurrentiel, ce qui se solde par des fermetures d'usines et des suppressions d'emplois. La crise financière mondiale a entraîné un resserrement du crédit et a contribué à une baisse abrupte de la rentabilité des entreprises ou à la menace de faillite. Néanmoins, le Comité reconnaît la saine gérance par le gouvernement de l'économie canadienne et des marchés financiers tandis que nous traversons cette période difficile.

En tant que représentants d'un échantillon représentatif de grandes, moyennes et petites entreprises canadiennes, nos membres sont parfaitement conscients du besoin de faire preuve de prudence en cette période de bouleversements. À l'instar de la gestion d'une société durant une période de fléchissement de l'activité économique, les décideurs du gouvernement doivent prendre des décisions stratégiquement judicieuses. Le Canada doit trouver des solutions à la crise économique mondiale actuelle adaptées à l'état relativement stable de l'économie canadienne et ne pas se contenter d'imiter les mesures prises par d'autres pays plus gravement touchés. Les dépenses prévues doivent être rentables à court terme. Le budget doit être rééquilibré avant que l'on songe à d'importantes nouvelles initiatives qui ne donneront pas lieu à une relance. Les mesures de relance doivent stimuler les investissements et les dépenses, ralentir le taux des faillites et les suppressions d'emplois et favoriser la croissance de l'économie.

Dans les sections qui suivent, nous présentons trois thèmes préoccupants pour nos membres et qui découlent des observations ci-dessus. Le Comité est convaincu que la suite donnée à nos recommandations contribuera à l'atteinte de notre objectif commun, qui est d'« assurer un avenir prospère et durable au Canada ».

## I – SURVEILLER LES DÉPENSES FÉDÉRALES ET ENCOURAGER LA RESTRICTION DES DÉPENSES

Les dépenses du gouvernement fédéral affectent indirectement le régime des recettes car l'État doit augmenter ses recettes pour régler ses dépenses et assurer le service de la dette nationale. Les dépenses de programmes fédérales ont augmenté pour retrouver leur niveau de 1997-1998 en pourcentage du PIB, et les dépenses budgétaires ont atteint le plus haut niveau jamais enregistré. Ces tendances ne sont guères propices à la gestion responsable des ressources fiscales fédérales, même si l'augmentation des dépenses est justifiée lorsqu'on apporte les améliorations nécessaires aux infrastructures économiques et sociales du Canada. DFI Canada est conforté par les initiatives du gouvernement avant la récession qui devaient réduire le rapport dette-PIB du gouvernement fédéral; par le Système de gestion des dépenses, qui devrait maintenir les dépenses fédérales en phase avec la croissance de l'économie; et par la législation qui impose des limites officielles au partage des coûts des programmes avec les provinces. Toutes ces mesures de contrôle doivent persister. Il est essentiel que les dépenses soient surveillées pour que le gouvernement puisse continuer à verser aux Canadiens les prestations de santé et de retraite auxquelles ils sont habitués et qui, en raison du vieillissement de la population, représenteront un pourcentage de plus en plus important des dépenses publiques dans les années à venir.

Pour ce qui est de l'équilibre fiscal, le Comité n'ignore rien de la précarité de la situation économique et financière du Canada tandis que l'on prépare le budget 2010. Les excédents fiscaux ne sont plus qu'un vieux souvenir; les déficits sont aujourd'hui la règle. Le gouvernement doit cependant éviter la pente glissante d'un déficit structurel permanent. Le fait de ne pas dépenser pour éviter que le Canada retrouve une situation déficitaire importante inutile est une stratégie prudente et pragmatique de gestion des deniers publics. Nous continuons d'être convaincus que des dépenses déficitaires doivent être envisagées comme mesure provisoire en vue d'une relance à court terme de manière à ne pas charger les générations futures des dépenses excessives d'aujourd'hui.

## **Les questions fondamentales sont : qui règlera la facture des dépenses actuelles et quand ce paiement aura-t-il lieu?**

Un horizon budgétaire de trois ans, qui témoigne clairement de l'intention de l'État de retrouver une situation budgétaire équilibrée d'ici à l'exercice 2012 est un instrument de planification efficace. Dans la mesure du possible, les initiatives doivent être neutres sur le plan des recettes à court et à moyen terme, soit la période légiférée de l'initiative, afin de limiter leur impact nuisible sur le déficit. En outre, il ne faut pas modifier le programme annoncé d'une réduction du taux d'impôt sur le revenu, car ces changements revêtent une importance vitale pour les sociétés canadiennes (en particulier pour les petites et moyennes entreprises) qui luttent pour survivre et maintenir leur base d'emploi.

## **DFI Canada recommande au Comité permanent des finances de prier instamment le gouvernement :**

- (i) de surveiller les dépenses fédérales et d'encourager la restriction des dépenses dans la mesure du possible;**
- (ii) de s'assurer que les rapports du directeur parlementaire du budget continuent d'être diffusés publiquement, car la transparence, la responsabilisation et la crédibilité sont indispensables dans une démocratie parlementaire.**

## **II – STIMULER LA CROISSANCE DE L'ÉCONOMIE ET L'EMPLOI – GARANTIR LA RELANCE DE L'ÉCONOMIE**

Les initiatives stratégiques dont le but est d'assurer la relance rapide de l'économie doivent être prudentes et de nature progressive, adaptées à la situation économique et financière relativement stable du Canada et bénéfiques pour tous les contribuables, les entreprises et les citoyens du Canada. Il faut se concentrer sur les politiques à court et à moyen terme dont le but est d'atténuer l'impact négatif immédiat des suppressions d'emplois ou de la baisse des bénéfices et des liquidités. Les mesures budgétaires dont le but est de donner un nouvel élan à l'économie doivent être assujetties à une analyse crédible sur le véritable état de l'économie et reposer sur des preuves empiriques plutôt que sur les protestations du public. En outre, elles doivent être facilement mesurables par des analystes politiques et ne doivent pas alourdir abusivement la complexité du régime fiscal ou le fardeau des contribuables en matière de conformité. Une baisse des coûts de conformité améliorera la productivité des entreprises et atténuera l'incertitude, ce qui rehaussera la compétitivité du Canada et aidera à augmenter la production et la création de richesse. Dans la mesure du possible, les procédés d'approbation d'accès aux programmes de l'État doivent continuer d'être rationalisés et, sans compromettre l'intégrité du programme, se solder par des décisions relativement rapides.

La relance de l'économie sera assurée par des politiques d'investissement. Toutefois, il ne faut pas se précipiter sur l'engagement d'importantes nouvelles dépenses d'investissement. Même si la modernisation des infrastructures est une question urgente dans bien des régions du Canada et qu'avec le temps, elle contribuera à la croissance de l'économie, beaucoup des retombées ne seront pas réalisées avant des années, alors que les dépenses connexes seront engagées à court et à moyen terme. Le Comité voit d'un œil favorable les dépenses consacrées aux infrastructures, mais il met en garde le gouvernement contre des dépenses réactionnaires ciblant des industries triées sur le volet. En outre, le Canada doit favoriser la croissance d'une économie du savoir en facilitant les investissements visant à restructurer l'économie et à procurer des emplois aux générations à venir. C'est pourquoi les dépenses consacrées aux infrastructures doivent se concentrer sur des investissements stratégiques qui auront des retombées à court terme. Elles doivent être prudentes et fiscalement responsables, comme le gouvernement nous y a habitués. Comme exemples de ces dépenses ciblées bénéfiques, mentionnons les investissements dans les pépinières d'entreprises technologiques et dans les partenariats publics-privés qui stimulent la commercialisation des idées qui ont germé dans l'esprit des chercheurs universitaires.

Le gouvernement est également instamment prié de déployer plus d'efforts pour encourager la création de champions canadiens de la recherche et du développement et de l'éducation permanente et de la formation, et d'appuyer de manière plus notable les sociétés qui sont reconnues dans le monde entier pour leurs stratégies inventives et novatrices à l'égard du perfectionnement des compétences des employés.

Les stimulants fiscaux ont le maximum d'efficacité lorsqu'ils ciblent directement le résultat recherché.

Les entreprises réagissent aux stimulants qui profitent à leurs activités. Les crédits d'impôt sélectifs et judicieusement conçus (p. ex. la déduction des petites entreprises) ont atteint les résultats qu'ils visaient. Les mémoires budgétaires préalables de DFI Canada préconisaient un crédit sur l'éducation et la formation des employés pour inciter les entreprises à consacrer plus de dépenses à ce secteur qui revêt une importance névralgique : un « compte d'apprentissage » dans lequel une partie des cotisations de l'assurance-emploi peut être versée à l'intention des employeurs dans les secteurs qui connaissent un certain fléchissement; un élargissement de la définition de ce qui est actuellement déductible au titre de l'éducation et de la formation de qualification; et l'adoption d'une déduction ou d'un crédit d'impôt remboursable au titre de l'éducation et de la formation de qualification acquises à titre personnel. À défaut de quoi, les employés déplacés doivent bénéficier d'une subvention pour pouvoir suivre une formation de recyclage. L'efficacité de telles initiatives doit être surveillée pour s'assurer qu'elles ont des avantages positifs nets. Ces mesures prometteuses (qui reprennent des dispositions semblables dans d'autres pays) appuient l'engagement pris par le gouvernement d'accélérer la relance de l'économie. Ces politiques aident aussi à atteindre un objectif global plus important, qui est d'améliorer le bien-être économique et social de chaque Canadien tandis que nous rivalisons sur l'échiquier mondial.

**DFI Canada recommande au Comité permanent des finances de prier instamment le gouvernement :**

- (i) de surveiller de près les initiatives de relance de l'économie annoncées au préalable pour s'assurer qu'elles atteignent les buts recherchés;**
- (ii) de réaffecter les fonds pour enrichir les investissements fédéraux dans les infrastructures, ce qui aboutira à la croissance de l'économie (les transports, la recherche et développement et l'enseignement supérieur sont trois exemples de secteurs qui bénéficieront d'une augmentation des dépenses consacrées aux infrastructures);**
- (iii) d'insérer dans le budget 2010 les mesures de relance particulières mentionnées plus haut.**

### III - FACILITER L'ACCÈS AUX CAPITAUX ET AUX LIQUIDITÉS

#### (a) Faciliter l'accès aux capitaux

La formation de capital est un élément crucial du développement et de la croissance économiques. Sans injections importantes de nouveaux capitaux, le développement économique est entravé, les travaux d'entretien et de renouvellement dont on a cruellement besoin sont différés, la productivité est paralysée et les niveaux d'emploi sont inférieurs à ce qui est optimal. Malheureusement, les fonds communs d'investissement sont et ont toujours été insuffisants pour satisfaire au besoin constant de nouveaux investissements. Par conséquent, le Canada a toujours compté sur les investisseurs étrangers pour lui fournir les capitaux qui ne sont pas accessibles auprès de sources canadiennes.

Compte tenu de la mondialisation de l'activité économique et de la formation de capital, en vertu desquelles les investisseurs étrangers peuvent investir à peu près partout dans le monde relativement facilement et rapidement, le gouvernement doit fournir d'autres stimulants pour inciter les capitaux mobiles à investir au Canada, impératif que le gouvernement a reconnu en signant le Protocole 2007 au traité fiscal entre le Canada et les États-Unis au sujet des paiements d'intérêts transfrontaliers. La suppression de la retenue sur les intérêts et les dividendes versés à toutes les entités non canadiennes aura pour effet de grandement faciliter l'acquisition de capitaux rentables.

Toutes les sociétés canadiennes ont besoin de capitaux qu'elles peuvent se procurer à des conditions raisonnables pour maintenir leurs activités, élargir leur capacité et leurs marchés (en particulier les marchés mondiaux), prendre des initiatives de recherche et développement et, dans certains cas, pour survivre. Outre les capitaux-risques, les sociétés ont accès aux capitaux empruntés auprès des institutions financières, des sociétés de capital-risque, des fournisseurs d'équipements, des organismes commandités par l'État et, dans le cas des plus petites entreprises, des prêts de particuliers. Il est indispensable pour assurer la croissance de l'économie que les entrepreneurs aient accès à des capitaux pour lancer de jeunes entreprises. Il existe une importante catégorie d'éventuels entrepreneurs parmi le grand nombre d'employés déplacés qui sont le fruit de la récession actuelle. Dans certains cas, des partenariats publics-privés élargissent le fonds d'investissements.

Tandis que la crise financière prenait de l'ampleur, l'accès aux capitaux s'est resserré. Un récent sondage mené par DFI Canada révèle que 46 p. 100 des répondants déclarent une baisse significative du financement de trésorerie, et 52 p. 100 une baisse importante du financement à long terme, depuis décembre 2008. En outre, les répondants font état d'une procédure plus lourde pour obtenir du crédit et d'une augmentation des coûts du capital. Ces préoccupations sont particulièrement aiguës pour les petites et moyennes entreprises.

Des politiques fiscales et autres politiques publiques intelligemment conçues peuvent grandement élargir le fonds général d'investissements, rationaliser le processus d'approbation de la dette, réduire les coûts de financement après impôt et aboutir à un flux accru de capitaux vers les entreprises autrement solvables, mais risquées. Le Comité est d'avis que les politiques publiques doivent chercher à augmenter le fonds d'investissements accessible aux entreprises financées par des capitaux-risques, aux activités entrepreneuriales et aux jeunes entreprises, car des sociétés rentables de cette nature intelligemment financées offrent un important potentiel de croissance économique et de hausse de l'emploi. Les politiques fiscales aideront les travailleurs déplacés à lancer de nouvelles entreprises (p. ex. étalement aux fins de l'impôt sur le revenu de leur indemnité de cessation d'emploi sur deux ou trois ans si elle est réinvestie dans une nouvelle jeune entreprise), augmenteront les crédits d'impôt sur les investissements dans la recherche et le développement (qui est une source efficace de garantie) et consentiront un congé fiscal aux nouveaux entrepreneurs qui ont perdu leur emploi, en plus de procurer des capitaux supplémentaires pour venir en aide aux particuliers qui souhaitent créer de nouvelles entreprises.

Pour relancer l'économie tandis que le Canada sort de la récession, le gouvernement doit (i) s'évertuer à créer un organisme national de réglementation des valeurs mobilières, (ii) encourager le financement initial des entreprises technologiques canadiennes, en particulier celles qui se livrent à des activités de recherche et développement novatrices, et (iii) collaborer avec les organismes prêteurs commandités par le gouvernement pour augmenter les limites existantes des prêts consentis aux grandes et aux petites entreprises, rationaliser la procédure de demande et créer de nouveaux types de prêts dont les taux d'intérêt, les conditions de remboursement et les impératifs de garantie sont adaptés aux besoins des sociétés paralysées par la récession, en particulier des sociétés qui se concentrent sur les procédés et les technologies novateurs et sur les investissements verts.

## (b) Faciliter l'accès aux liquidités

Les liquidités des sociétés sont essentielles pour leur permettre de répondre à leurs besoins actuels d'exploitation. Un élément particulièrement onéreux pour les sociétés qui offrent des régimes de retraite aux prestations déterminées est le besoin de financer ces régimes sur une période de cinq ans. Les liquidités pourraient être améliorées si cette échéance était prolongée jusqu'à 15 ans.

De nombreux Canadiens doivent aujourd'hui envisager de travailler au-delà de la date prévue de leur retraite car la crise financière actuelle a sérieusement entamé la valeur de leurs régimes de retraite ou réduit la valeur de leurs portefeuilles d'investissement constitués pour leur retraite. Le fait de repousser la date obligatoire de cessation des cotisations au RPC pour ceux et celles qui ne sont pas encore admissibles à la rente maximale; de pouvoir cotiser aux REER et convertir des REER en FERR jusqu'à l'âge de 75 ans; de porter la limite des cotisations à un REER à 25 p. 100 du revenu gagné et de prolonger à titre facultatif l'échéance des cotisations à un REER jusqu'à l'âge de 73 ans, tout cela aura pour effet d'assouplir les possibilités d'emploi pour les travailleurs plus âgés et de grandement améliorer la planification de leur retraite.

DFI Canada recommande au Comité permanent des finances de prier instamment le gouvernement :

- (i) d'examiner tous les programmes de financement de l'État, les politiques fiscales relatives au financement de la dette et les méthodes de prêt des institutions financières et d'autres fournisseurs de produits financiers afin d'accroître la disponibilité des capitaux, de rationaliser la procédure de demande/approbation et d'assurer que les conditions des engagements de paiement sont adaptées aux entreprises qui se remettent d'une crise financière ou qui sont créées lors d'une telle crise;
- (ii) d'insérer les améliorations de la trésorerie ci-dessus dans le budget 2010.

## CONCLUSION

DFI Canada est convaincu que le Canada est en position exceptionnelle pour prendre les mesures de relance dont notre économie a besoin en 2009, sans perdre de vue la stabilité à long terme des finances de l'État qui constitue la base de la situation économique à long terme de notre pays. Nous invitons le Comité permanent des finances à réfléchir aux implications à long terme de toutes les recommandations qu'il formulera à l'intention du gouvernement et que nous avons cherché à exposer dans ce mémoire.

Nous remercions le Comité de l'occasion qui nous a été donnée de présenter les recommandations de DFI Canada au sujet du budget 2010. Nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec le Comité et le gouvernement pour nous assurer que le Canada continue d'avoir le plus haut niveau de compétitivité et de croissance économique dont tous les Canadiens bénéficient.

Respectueusement soumis,



Michael Conway, CA, ICD.D  
Chef de la direction et président national  
Dirigeants financiers internationaux Canada



Barry Gorman, PhD, CA, TEP  
Président, Comité fiscal  
Dirigeants financiers internationaux Canada